

Séance du 8 septembre 2022

Délibération n° 2023_02

L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 30 août 2022

Etaient présents : SAËS Philippe, TOPALOV Todor, LABOULAIS Monia, BREUSSIN Joël, DESPAGNET Guillaume, DULAURIÉ Jérémy, HENNOTE Stéphanie, LARGEAU Brigitte, RENARD Jeanne, DANDRÉ Fabien, DESTRUHAUT Thierry, ROTH Odile et SÉRÉ Sandrine.

Etaient absents : ROMIEU Tanguy.

Objet : Pose de panneaux photovoltaïques au Centre Culturel

M. le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le Centre Culturel pour une surface totale de 200 m². La commune prévoit de revendre entièrement sa production d'électricité.

Trois entreprises sont mises en concurrence :

- CR2P pour un montant de **37 779, 12 € HT**
- ATSE pour un montant de **36 900, 00 € HT**
- SLER pour un montant de **36 468, 33 € HT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de choisir l'entreprise SLER pour un montant de **36 468, 33 € HT**
- autorise Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions auprès de l'État au titre de la DETR pour un montant de 18 234 € et du Conseil Départemental au titre du CRTE pour un montant de 10 940 €.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant la pose des panneaux photovoltaïques.

Pour extrait conforme,

Saint Martin d'Oney, le 24 janvier 2023

Le Maire, Philippe SAËS

